

MERCREDI, LE 1 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 1 octobre 2025, à compter de 19 h 30, au centre communautaire de Latulipe, situé au 36, rue Principale Est à Latulipe.

Sont présents :	Monsieur	Vincent Gingras, maire
	Madame	Annie Gauthier, conseillère n° 1
	Madame	Vicky Brunet, conseillère n° 2
	Madame	Marianne Morency-Landry, conseillère n° 3
	Monsieur	Richard Moreau, conseiller n° 4
	Monsieur	Benjamin Brunet-Duclos, conseiller n° 6
Est absente :	Madame	Fanny Giroux, conseillère n° 5

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Vincent Gingras, maire, agit à titre de président d’assemblée et Madame Julie Gilbert, greffière-trésorière et directrice générale, agit à titre de secrétaire d’assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Assiste également à la séance : Madame Céline Girard, greffière-trésorière adjointe.

Assemblée : Une personne

2. MOT DU MAIRE

Bonsoir à tous et toutes,
C’est maintenant le temps de mon dernier mot du maire. J’aimerais le débiter en félicitant le conseil de la fabrique de la paroisse pour leur travail acharné dans le maintien d’un lieu de culte à Latulipe. Dimanche dernier se tenait la messe inaugurale de la nouvelle chapelle et, en plus de discuter avec Mgr Guy Boulanger, j’ai vu des gens qui étaient heureux de pouvoir prier dans leur village. Merci à M. Pepin, le propriétaire de l’église, qui a su répondre aux besoins de la communauté. Rassurez-vous, il n’y a aucune roche à l’intérieur!

Il est maintenant temps pour moi de faire un bilan du mandat qui se termine aujourd’hui. Tout d’abord je veux remercier les conseillères et conseillers pour leur rigueur, leur ouverture et leur participation à la vie municipale. Sans votre implication notre communauté ne peut avancer. Merci à Xavier Mantha, qui nous a donné un solide 3 ans. Et merci à Annie Gauthier d’avoir senti l’appel mystique de la politique municipale.

Nous pouvons être fiers du travail effectué au cours du mandat, nous laissons une municipalité dans une situation financière enviable grâce à l’excellent travail de madame Julie Gilbert et à la diligence du conseil en matière de dépenses municipales. Nous avons su profiter des sommes disponibles pour investir dans notre réseau routier en creusant des fossés, en s’attaquant à quelques ventres de bœuf dans le rang 5-6 et en achetant une nouvelle grappe qui améliore grandement la qualité de nos routes locales. Nous avons également pu effectuer des travaux d’asphaltage dans le secteur de la rue du Carrefour nord. Sommes toutes, les citoyens du Latulipe sont mieux servis aujourd’hui et tous les services essentiels sont encore en place.

Nous avons également électrifié le camping du Lac-des-Bois et investi dans une nouvelle cabane de patinoire avec les fonds du FRR volet vitalité des milieux. Notre municipalité demeure un incontournable pour le plein air et notre association avec la Corporation de développement Gaboury pour l’entretien des sentiers a été salubre pour la municipalité. La prochaine administration doit absolument poursuivre ce partenariat.

Il reste plusieurs dossiers toujours en cours, mais le plus important c’est l’assainissement des eaux usées et le remplacement des conduites d’eau potable. J’en ai fait une lutte personnelle et je peux dire avec confiance que ce projet est presque arrivé à terme. Nous avons fait des pas de géant depuis 4 ans, mais il ne faut surtout pas lâcher. La prochaine administration devra rapidement prendre les décisions finales. Ne perdez pas trop de temps, plus on attend plus ça coûte cher! Merci à Julie pour son travail dans ce dossier et merci également à la FQM qui nous assiste dans les discussions avec les différents ministères.

Le dernier 4 ans a également été celui du retour du respect envers nos employés. C’était pour moi une nécessité pour la cohésion entre le conseil et nos travailleurs et

pour le bien de notre population. Nous avons restauré un environnement de travail plus sain qui permet au personnel de travailler avec plus de légèreté. Le prochain conseil devra appliquer le même principe pour ne pas retomber dans le chaos que nous avons vécu lors du mandat précédent.

Je tiens à remercier tous nos employés, tout spécialement Julie, Roland, Nicolas et notre petite nouvelle, Céline. Vous êtes aux premières lignes des services et vous méritez le respect de tous! Merci pour votre dévouement pour notre municipalité et ses habitants.

En terminant, je vous remercie chers citoyens de m'avoir fait confiance en tant que maire de Latulipe. Vous pouvez être assurés que j'ai pris mon rôle au sérieux et j'ai représenté chacun d'entre vous partout sur le territoire Témiscamien. Merci à ma chère épouse pour son support et ses conseils. Disons que sans elle j'aurais pu faire de très mauvais choix! Je vous dis à la prochaine, qui sait!

Sur ce, bon conseil!

25-10-145

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
5. Suivi des séances précédentes
6. Première période de question
7. Compte rendu du maire portant sur les rencontres avec la MRC de Témiscamingue
8. Adoption des comptes / Septembre 2025
9. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2025
10. Élections municipales 2025 ; adoption de la rémunération du personnel électoral
11. Règlement relatif à la prévention incendie
12. Adoption des programmes en sécurité incendie
13. Résolution portant sur une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour l'établissement d'une servitude de puisage d'eau
14. Correspondance
15. Affaires diverses
16. Deuxième période de question
17. Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert.

25-10-146

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Vicky Brunet et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. SUIVI DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Aucun.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Aucune.

25-10-147

7. COMPTE RENDU DU MAIRE PORTANT SUR LES RENCONTRES AVEC LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Au conseil de septembre il a été question des soins de santé pour la population du Sud du Témiscamingue. Le premier Ministre a été interpellé lors de sa visite en région.

Nous avons également discuté de la panne majeure du 11 septembre. Les élus et les autorités devront faire un bilan complet de l'évènement et trouver des solutions pour que cette situation ne se reproduise plus.

L'incendie du tas de copeaux au centre de valorisation de Fabre a occupé beaucoup de place lors de cette séance. Disons que la situation évolue et des actions plus musclées seront entreprises dans les prochains jours. Cette situation ne peut continuer.

Madame Claire Bolduc a remercié les maires qui ne se représenteront pas, dont moi! Je profite du moment pour remercier Claire pour les 8 dernières années à la préfecture. Son travail acharné et sa présence sur plusieurs tribunes ont fait connaître le Témiscamingue aux québécois et ailleurs dans le monde comme jamais auparavant. Madame Bolduc a été une préfète présente sur tout le territoire, toujours avec le sourire et sa grande générosité. Merci Claire et bonne retraite bien méritée!

8. ADOPTION DES COMPTES / SEPTEMBRE 2025

8.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

COMPTES PAYÉS SEPTEMBRE 2025		
NOM	MONTANT	DESCRIPTION
Salaires col bleu et col blanc	15 947.39 \$	Salaire net / Greffière-trésorière, DG et agent de développement, chef et préposés aux travaux publics*, Surveillant Écocentre, adj à la direction et concierge centre com. Frais de poste et déplacement
Salaires élus(es)	5 484.17 \$	Troisième versement
A.J. Environnement	3 909.15 \$	Étude écologique / Projet ass. eaux usées*
Bell Mobilité	150.77 \$	Cellulaire / Septembre 2025
Conception graphique Simagré	2 213.27 \$	5 panneaux de signalisation touristique*
Contribuables	1 073.21 \$	Remboursement trop perçu taxe
Desjardins sécurité financière	1 117.90 \$	Ass. collectives / Septembre 2025
Hydro Québec	435.26 \$	Électricité / Lumières de rues
"	1 900.67 \$	Électricité / Station de pompage
Revenu Québec	7 779.94 \$	Remises salariales / Août 2025
Revenu Canada	2 700.58 \$	Remises salariales / Août 2025
RISIT - Régie intermunicipale	480.92 \$	Frais avocat-entente de service
Sport Direct.ca (Visa)	5 052.14 \$	Bancs / Cabane à patinoire*
Télébec	141.85 \$	Téléphone / Traitement eau potable-septembre 2025
TOTAL	48 387.22 \$	

25-10-148

8.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

ADOPTION DES COMPTES À PAYER SEPTEMBRE 2025		
FOURNISSEURS		
Camping Québec	306.00 \$	Enregistrements 2026 Parc de la Pointe-aux-Roches et Camping du Lac-des-Bois
Champoux Électrique inc.	3 847.18 \$	Compteurs d'eau (2) aux écoles primaire et secondaire
Deveau Dufour Mottet avocats	114.98 \$	Honoraires dossier chien non retenu sur son terrain
École du Carrefour	723.00 \$	Loyer point de services / Octobre 2025*
Garage Patriote	669.61 \$	Vérification et maintenance / Camion incendie
H2Lab	239.15 \$	Analyses août 2025 / Traitement eau potable
H2O Innovation	1 549.03 \$	Produits chimiques / Traitement eau potable
Home Hardware	48.20 \$	Copies de clés et petits outils
"	72.42 \$	Coffre à clés / Sécurité incendie
J. Drolet et Fils Ltée	956.04 \$	Tapis caoutchouc / Cabane à patinoire*
Lettrage Frans Gauthier	133.37 \$	Panneau numéro civique et panneau Fête des Tuques
Matériaux Jolette	80.50 \$	Géotextile / Entretien et réparation égout
"	57.09 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire*
Ministre des finances Sécurité Publique	11 189.00 \$	Services de la Sûreté du Québec 2e versement 2025
Parent citoyen	97.50 \$	Subvention Sports et Loisirs
Quincaillerie de l'Est	385.02 \$	Essences / Camion*, chargeuse- pelleuse* et instruments
"	152.86 \$	Chaîne galvanisée borne sèche
"	48.20 \$	Divers articles entretien-réparation / Garage* et parc
"	150.49 \$	Petits outils / Garage et parc
"	162.44 \$	Produits chimiques et articles d'entretien / Usine de traitement eau potable
"	199.93 \$	Matériaux et quincaillerie / Cabane à patinoire*
"	11.49 \$	Fourniture entretien / Centre communautaire
Serrurier Deschenes	800.23 \$	Tentative d'ouverture du coffre-fort / Bureau
Services informatiques Logitem	108.94 \$	Papier 11X17 journal local
Services Pyro-Pro	140.33 \$	Maintenance extincteur camion incendie
Transport D. Barrette	1 361.76 \$	Concassé, installation de la borne sèche
"	1 121.01 \$	Roches criblées, fossé rue Carrefour Sud
Grand Total (Achat)	24 725.77 \$	
* Dépenses subventionnées		

IL EST PROPOSÉ PAR Vicky Brunet et unanimement résolu que les comptes soient adoptés pour le mois de septembre 2025, tels que présentés ci-dessus :

25-10-149

9. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Les états comparatifs au 30 septembre 2025, préparés par la greffière-trésorière et directrice générale, sont déposés au conseil.

10. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 : ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QUE les élections municipales générales se tiendront le dimanche 2 novembre 2025;

ATTENDU QU’à cette fin, la Municipalité doit embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 28 décembre 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour son personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu :
QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales de novembre 2025, à savoir:

Président d’élection	
Confection et révision de la liste électorale	671 \$
Vote par anticipation	447 \$
Jour du scrutin	671 \$
Secrétaire d’élection	
Tarif global	¾ du président d’élection
Autres membres du personnel électoral	
Réviseur et secrétaire affectés aux commissions révision	22.54 \$ de l’heure
Scrutateur, affecté au scrutin	20.13 \$ de l’heure
Secrétaire du bureau de vote et agent réviseur d’une commission de révision	19.32 \$ de l’heure
Primo	20.13 \$ de l’heure
Président et tout membre d’une table de vérification	16.10 \$ de l’heure

11. RÈGLEMENT NUMÉRO 25-11-04 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

11.1 AVIS DE MOTION POUR L’ADOPTION D’UN RÈGLEMENT NUMÉRO 25-11-05 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

Annie Gauthier, conseillère, donne avis de motion qu’un règlement numéro 25-11-05 relatif à la prévention incendie, sera soumis au conseil municipal pour adoption à une prochaine séance. Des copies du projet de règlement sont déposés.

11.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-11-05 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury est responsable d’assurer la sécurité de ses citoyens et de mettre en place des mesures de prévention en matière d’incendie, conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, en vertu de ses pouvoirs de réglementation prévus notamment par la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) et la Loi sur la sécurité incendie, adopter un règlement relatif à la prévention des incendies sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury souhaite confier à la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) l’exercice de certaines fonctions en matière de prévention incendie, incluant les inspections, les suivis et les recommandations en matière de sécurité incendie, conformément aux modalités prévues par entente avec la RISIT;

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d’une séance ordinaire du conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tenue le 1 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le projet du présent règlement a dûment été déposé lors de cette même séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury décrète ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 25-11-05 soit adopté. Copie dudit règlement est annexé au procès-verbal

25-10-152

12. ADOPTION DES PROGRAMMES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que les municipalités des secteurs Est et Nord, à savoir Rémigny, Saint-Eugène-de-Guigues, Laverlochère-Angliers, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Laforce, Fugèreville et Belleterre, ont sollicité de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) une offre de services visant à renforcer les actions en matière de prévention et de formation des pompiers;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties prenantes à l'entente intermunicipale doivent mettre en œuvre et harmoniser les programmes suivants :

- Programme d'activités de sensibilisation du public;
- Programme d'inspection périodique des risques plus élevés;
- Programme de mise à jour de la réglementation municipale en sécurité incendie;
- Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vicky Brunet et résolu unanimement d'adopter les programmes susmentionnés, tel que présentés.

25-10-153

13 RÉOLUTION PORTANT SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU

ATTENDU que la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury a reçu une demande concernant l'établissement d'une servitude de puisage d'eau en faveur du lot numéro 5 768 909, laquelle servitude serait localisée sur le lot adjacent 5 770 067, le tout situé sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU que cette servitude vise à permettre l'accès et l'utilisation d'un puits déjà existant sur le lot 5 770 067 afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable du lot 5 768 909;

ATTENDU que les deux lots se trouvent en zone agricole protégée et que, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ est requise pour l'établissement de ladite servitude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Moreau et majoritairement résolu :

QUE la municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant à établir une servitude de puisage d'eau en faveur du lot 5 769 909, à être localisées sur le lot 5 770 067, conformément aux plans et documents déposés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ à l'appui de la demande;

QUE le maire et la greffière-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

14. CORRESPONDANCE

14.1 ÉCOLES DU SOLEIL-LEVANT ET DU CARREFOUR / DEMANDE D'UN LOCAL EN LIEN AVEC LA FRIPERIE DES ÉCOLES

Discussion portant sur l'importance de la présence d'une friperie dans la communauté. Toutefois, la municipalité n'a aucun local de disponible en ce moment.

14.2 PROJET RETOUR À L'ÉCOLE / RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé un don à Projet Retour à l'école, l'organisme a remis son rapport d'activités 2025 à la Municipalité.

Une copie a été remise à tous les élus(es).

15. AFFAIRES DIVERSES

25-10-154

15.1 HALLOWEEN 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Marianne Morency-Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la soirée d'Halloween 2025 se tienne le 31 octobre de 18h00 à 20h00 :

QU'une distribution de bonbons se tienne au centre communautaire lors de cette soirée.

25-10-155

15.2 RÉOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉNOVATION DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que la Municipalité de cantons unis de Latulipe-et-Gaboury souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM 2025-2028 pour son projet de « rénovation du bureau municipal »;

IL EST PROPOSÉ PAR Benjamin Brunet-Duclos et unanimement résolu que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;
- la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

25-10-156

15.3 AUTORISATION D'ACHAT DE JARDINIÈRES DE FLEURS POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit réserver et commander, en octobre 2025, les jardinières de fleurs pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT la soumission de Fleurs et Jardins 2000 au montant de 3 920.65 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Gauthier et unanimement résolu d'autoriser l'achat de jardinières de fleurs pour l'année 2026 et d'accepter la soumission de Fleurs et Jardins 2000 au montant de 3 920.65 \$ (taxes incluses).

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTION

Aucune.

25-10-157

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Vicky Brunet et unanimement résolu de clore la séance.

Il est 20 heures 14 minutes.